



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 JUIN 2012**

PRÉSENTS : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

Mmes M. CALAME, M. GOSSAUER, T. MARET et A.-M. PUTTON
MM. R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, B. SCHOPFER et B. VIRET

M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Démission de Mme Joëlle Noverraz

Mme la Présidente annonce la démission au 31 mai 2012, de **Mme Noverraz**, Conseillère municipale, la félicite et lui souhaite plein succès dans le cadre de son nouveau poste.

b) Financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile et des foyers de jours

Mme la Présidente communique que l'Assemblée générale (AG) de l'Association des communes genevoises (ACG) a approuvé le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile et des foyers de jours pour un montant de Fr. 706'000.--. Ce versement, à caractère unique, a pour but d'éviter aux communes de devoir payer des montants que la loi met à leur charge mais qu'il n'avait pas été possible de budgétiser faute de données précises et de décision quant à la répartition intercommunale de ces dépenses.

Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Présidente présente le droit de veto des Conseillers municipaux sur les décisions de l'ACG portant sur la modification de ses statuts, le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur, les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Ce droit s'apparente à un droit de référendum.

M. Gunter précise que les délais d'opposition étant extrêmement courts (45 jours), il serait judicieux que si des Conseillers souhaitent s'opposer à une décision, qu'ils le signalent le plus rapidement possible à **Mme la Présidente** afin qu'une résolution soit rédigée préalablement au Conseil municipal suivant pour être présentée dans les délais.

c) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente annonce que la sortie du Conseil municipal aura lieu le 22 septembre 2012.

d) Divers

Mme Gossauer demande si **Mme la Présidente** a reçu une lettre qui aurait dû lui être transmise par l'ancien Président et qui aurait dû être lue au Conseil municipal.

M. Hugon (ancien Président du Conseil) lui répond qu'il s'est renseigné auprès de la surveillance des communes et que cette lettre n'avait pas lieu d'être transmise.

Mme Gossauer le regrette puisque ce courrier traite de l'article 30, alinéa 1, lettre W de la LAC concernant le statut du personnel et l'échelle des traitements et des salaires. Elle souhaite que cela soit porté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Travaux complémentaires à l'extension du groupe scolaire

M. Gunter informe que des travaux complémentaires devront être effectués autour de l'extension de l'école. En effet, suite au constat d'importantes marques liées aux jeux des enfants (hockey, foot, notamment), les soubassements vont être renforcés à l'aide de plaques de pierres ajoutées côté préau ouvert. Celui-ci devant être refait (malfaçons dans sa pose), ces travaux interviendront pendant l'été. Le devis s'élève à Fr. 9'000.--.

D'autre part et concernant la structure du sol entre les deux écoles, force est de constater que les plantations ont séché très vite. En discutant avec les professionnels, il sera difficile d'obtenir une réussite puisqu'elles sont à l'abri de la pluie et sans soleil. Des éléments pourraient être installés afin de transformer cette espace en parc à vélos / trottinettes, ou un revêtement résistant (goudron ou pavé) pourrait être posé. Un devis doit parvenir à la Mairie avec trois variantes. La dépense n'étant toutefois pas prévue dans le budget de fonctionnement et au vu des prévisions fiscales pessimistes pour 2012, l'**Exécutif** propose que ces coûts soient pris sur le budget d'investissement.

Pour la bonne forme, **M. Gunter** souhaiterait l'accord de principe des Conseillers pour les travaux.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote sur cette proposition.

La proposition est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

b) Chantier au 5 chemin de la Ruelle

M. Gunter rappelle que le chantier de la maison sis au 5 chemin de la Ruelle ne progresse plus, sans qu'une raison soit connue. La Mairie a envoyé un courrier en date du 29 mai 2012 pour signaler au DCTI le manque de salubrité et de sécurité suite à l'abandon de ce chantier, avec copie à la société « Artax », propriétaire du terrain. Selon la loi, le directeur de la surveillance des chantiers ne peut intervenir qu'au niveau de la sécurité publique. Il a donc envoyé un courrier en recommandé à « Artax » le 11 juin 2012, ordonnant la remise en état immédiate de la clôture, l'entreprise a maintenant un droit de recours de 30 jours.

Mme Calame signale que la maison pourrait avoir des malfaçons, notamment au niveau des sols et demande s'il est de la prérogative des communes de demander une inspection avant la fin des travaux, en vue d'assurer la sécurité des futurs habitants.

M. Beuchat précise que l'octroi d'un permis d'habiter est subordonné à l'avis de conformité des travaux délivré par un mandataire professionnellement qualifié agréé par le DCTI.

Mme Calame insiste, les planchers pouvant mieux être vérifiés avant les finitions.

M. Gunter précise qu'il y a déjà eu différents soucis avec la gestion de ce chantier, blocage indu du chemin notamment, mais s'agissant d'un bâtiment privé, la Mairie n'a que peu d'informations officielles.

c) Effraction de la Mairie, nuit du 13 au 14 juin 2012

M. Gunter informe que deux fenêtres du rez-de-chaussée (bureau du secrétariat et salle polyvalente) ont été forcées. Alertée par le déclenchement de l'alarme, la société de surveillance s'est déplacée, ainsi que la police qui n'a constaté aucune trace de fouilles, ni d'objet volé. Une plainte contre inconnu a été déposée.

d) Séance FASe

M. Bouvier communique que suite à la dernière séance de la FASe, il y aura une modification de la base des calculs sur les participations des communes. La base de calcul étant assez complexe, le Secrétaire général de la FASe se déplacera pour l'exposer auprès de la commission sociale de chaque commune. Une séance de ladite commission devant être organisée en septembre 2012, pour discuter du budget 2013, ce point pourrait être mis à l'ordre du jour, sachant que les grands changements interviendront en 2014 mais que les décisions doivent être prises avant la fin de cette année.

e) Réaménagement de l'espace cuisine et buvette de la salle communale

M. Bouvier confirme que les travaux de réfection débuteront le 6 août et seront terminés pour la fin du mois de septembre. Il remercie la commission des bâtiments et travaux pour son investissement.

f) Travaux route de Bellegarde

M. Beuchat mentionne que le marquage, encore manquant, sera fait très prochainement ce qui devrait améliorer le ralentissement à l'entrée du village. Pour l'instant pas de sens de priorité prévu; il faut attendre quelques mois pour faire un bilan sur la chicane actuelle et son efficacité avant de solliciter le canton pour d'éventuels travaux complémentaires.

M. Gunter indique que le rapport du Touring Club Suisse suite à la pose de l'inforadar (fin mai début juin) donnera déjà quelques renseignements concernant la vitesse des véhicules. Celui-ci sera à nouveau installé à la rentrée, de ce fait après le marquage, il sera donc aisé de constater s'il y a une différence.

Devant la propriété de M. et Mme Carrel, le trottoir est maintenant continu. La parcelle reste toutefois privée.

M. Bruhin signale que le passage piéton à côté du Proxi n'est pas totalement effacé et que cela suscite des doutes, notamment auprès des enfants. Il rappelle l'urgence d'un marquage propre sur toute la route.

M. Hugon propose de fixer une séance de la commission de la circulation et sécurité routière pour faire le point en septembre.

Mme Calame remarque que l'abri bus est toujours éloigné de l'arrêt effectif.

M. Beuchat précise qu'il est fixé de façon provisoire afin de ne pas gêner les futurs travaux de construction sur la parcelle attenante à l'arrêt.

Mme Moron demande quels étaient les travaux effectués dans la nuit du 15 au 16 juin sur le giratoire.

M. Beuchat répond qu'il s'agit de la fin des travaux qui n'avaient pu être totalement effectués de jour à cause du trafic.

M. Schopfer précise que les riverains ont été prévenus.

M. Bruhin remarque que cela met simplement en exergue la difficulté de circulation dans cette zone.

g) Droit de préemption - Fonds LUP

M. Beuchat informe les Conseillers que la réponse du Conseil d'Etat suite à la motion déposée par des députés du Grand-Conseil leur sera transmise par le secrétariat.

h) Comité de pilotage sur les contrats de corridors biologiques dans la Champagne

M. Beuchat a été désigné, avec le Maire de Soral, pour faire partie du comité de pilotage des « contrats corridors » garantissant des couloirs de passage pour les animaux. Ceci est en lien avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il a toutefois d'ores et déjà précisé que cela sera difficile de maintenir ces couloirs compte tenu du projet de la route d'évitement et qu'il faudra que des mesures constructives soient étudiées parallèlement à ce dernier.

D'autre part, **M. Beuchat** rappelle que le Plan Directeur communal de Chancy, approuvé par le Conseil d'Etat début 2011, indique la suppression de la place de tirs des Raclerets. **M. Beuchat** souligne que la signature du « contrat corridor » de la part de la commune constitue une opportunité de pression sur le canton pour que celui-ci engage des discussions quant à la suppression de la place de tirs, tout en sachant que les baux de la Confédération courent jusqu'en 2025.

i) PLQ route de Bellegarde - chemin des Courtes

M. Hugon mentionne que ce sujet sera traité lors de la prochaine commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie afin d'éviter la vente de ces immeubles à des tiers avant que la commune n'ait pu faire quoi que ce soit. Il souhaite que la Mairie s'informe de façon très précise, afin d'éviter ce qu'il s'est produit avec le terrain précité sous point g).

M. Gunter rappelle qu'à l'époque les promoteurs n'avaient pas encore tous les éléments financiers et qu'il espérait obtenir des réponses avant juin pour éviter de convoquer une séance extraordinaire.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'acquisition de parts sociales dans les immeubles 33-35-37 chemin de Champlong, sur la commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Il est précisé que le montant de Fr. 83'000.-- correspond à 3 appartements de 3 pièces et 1 appartement de 6 pièces. Si la commune souhaite acquérir d'autres parts sociales, elle aura tout loisir de le faire dans la prochaine coopérative (Raclerets).

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

b) Proposition relative à la création d'une nouvelle déchetterie au chemin de Champlong, sur la commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

5. PROJET DE RÉSOLUTION

a) Proposition relative à la promotion au grade de lieutenant à la compagnie des sapeurs-pompiers de Chancy

M. Gunter précise que la compagnie volontaire a trois officiers **MM. Bouvier, Botta et F. Gunter**. Ce dernier prenant sa « retraite » en fin d'année, il est nécessaire qu'il y ait une promotion. **M. Gérard Gallay** ayant toujours participé aux exercices, il a été proposé par l'ensemble de l'Etat-Major et a réussi ses examens.

M. Bouvier indique que son dossier est celui correspondant au mieux aux exigences demandées pour devenir un jour capitaine et conduire la compagnie.

M. Hugon demande s'il n'est pas obligatoire d'habiter la commune.

M. Gunter lui répond que ce n'est pas le cas, mais qu'il doit être sur place en très peu de temps en cas d'intervention et participer à tous les exercices afin de pouvoir postuler.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

6. FERMETURE NOCTURNE DE LA DOUANE DE CHANCY II

M. Gunter procède à la lecture de deux lettres de plainte d'habitants de Chancy.

Suite à ces deux courriers, **M. Gunter** a contacté le Maire de Soral. En effet, à Soral, la commune fait fermer la barrière de façon aléatoire par une entreprise privée. Il y a eu quelques gestes de mauvaise humeur mais qui se sont calmés assez rapidement. La nuit est maintenant calme car personne ne semble vouloir prendre le risque de devoir faire demi-tour. Les villageois de Soral sont donc enchantés de cette décision.

Les doléances majeures sont que le passage des voitures est trop rapide et trop tôt le matin. **M. Gunter** indique que lors du dernier Conseil municipal aucune décision définitive n'avait été prise.

La fermeture de la barrière serait-elle l'unique solution ? **Mme Gossauer** n'est pas d'accord de revenir en arrière et précise que le Conseil municipal, dans sa séance du 6 mars dernier, avait pris la décision de ne pas fermer la barrière et de ne pas engager de frais communaux. Elle ne souhaite pas entrer en matière pour ces 2 courriers.

Mme Moron mentionne que fermeture ou pas, les accélérations et décélérations seront toujours les mêmes. Ce sont deux problèmes distincts.

M. Bruhin pense que la fermeture occasionnelle de la barrière pourrait dissuader les gens d'emprunter ce passage et que cela serait une bonne chose pour marquer et affirmer le fait que c'est interdit entre 22h00 et 6h00.

M. Beuchat précise d'une part qu'il avait conseillé à un des habitants d'écrire un courrier, et d'autre part que cela ne concerne pas que 2 personnes mais tout un village. **M. Beuchat** rappelle qu'il y a quelques années, une étude avait été produite par une société mandatée par les communes et que sa conclusion était qu'il fallait fermer toutes les douanes secondaires parce que ce n'était pas aux villages riverains d'absorber le surplus de trafic. **M. Beuchat** pense que l'ouverture des frontières est une excellente chose mais qu'il faudrait l'accompagner d'autres mesures, notamment une réflexion sur le transit imposé aux villages frontaliers. La volonté marquée du village pour un projet de route d'évitement pourrait être soulignée par la fermeture occasionnelle de la barrière.

M. Hugon rappelle que lors de la précédente législature, ce problème avait déjà été évoqué. Si l'on ne fait rien ... rien ne changera !

Mme Putton relève que le confort des concitoyens devrait être un souci prioritaire du Conseil municipal.

M. Bono intervient en mentionnant que la commune a réalisé un super film sur l'intégration de Chancy dans la région. Les dérangements sont conséquents mais peut-être qu'une solution intermédiaire et pas aussi radicale que la fermeture de la barrière pourrait être trouvée. Il conclut en disant que le jour où l'on mettra autant d'énergie à la réflexion sur la route de contournement que sur la fermeture ou non de la barrière, cela sera déjà un grand pas.

Mme Calame indique que la municipalité ne peut pas juste fermer les yeux et que des mesures sont à prendre.

M. Bruhin confirme que la commune devrait marquer ses droits et de ce fait gagner de la tranquillité.

M. Gunter est également partagé entre ouverture à la région et fermeture de la barrière. Peut-être que la fermeture de la barrière pourrait déboucher sur une discussion approfondie sur la route d'évitement avec les autorités prônant l'ouverture des frontières, mais n'ayant par ailleurs aucune idée de la problématique de la circulation dans un village comme Chancy.

Mme Moron affirme qu'il s'agit d'incivilités des automobilistes qui arrivent partout, pas seulement à proximité de la douane. Elle demande en outre qui est compétent pour interdire le passage de cette route de 22h00 à 6h00.

M. Beuchat lui répond que cette décision provient de la Confédération.

Mme Calame tient à préciser que les nuisances ne proviennent pas forcément des travailleurs de la semaine mais surtout des fêtards du week-end.

Après discussion, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la proposition de renvoyer ce sujet en commission.

Le Conseil municipal vote 4 oui, 4 non et 3 abstentions. **Mme la Présidente** tranche en votant contre le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est donc refusé par 4 oui, 5 non et 3 abstentions.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur une fermeture aléatoire et occasionnelle de la barrière.

Cette solution est acceptée par 5 oui, 3 non et 3 abstentions.

M. Gunter va solliciter la société Safety-Management pour la fermeture et l'ouverture de la barrière. Cette dépense sera proposée au budget 2013.

La question se pose de savoir à partir de quel moment ferme-t-on la barrière et à quelle fréquence.

M. Bono pense qu'il serait bon de commencer de façon douce (pour cette année) ... et de voir l'évolution. Cela aura moins d'impact financier. Il suggère également la rédaction d'un message dans le Chancilien afin d'informer la population.

Il est décidé un renvoi en commission de la circulation et sécurité routière pour déterminer la fréquence, l'heure et cerner le coût de cette opération. **Mme la Présidente** précise qu'il ne s'agit pas de revenir sur la décision de la fermeture mais d'en préciser les modalités. Un projet sera proposé au Conseil municipal lors de sa séance de septembre.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Maret avait préparé un rapport sur le travail de la société de surveillance qu'elle pensait présenter au Conseil municipal. L'Exécutif n'a pas souhaité que cela figure à l'ordre du jour.

M. Gunter précise qu'il souhaitait un bilan pour ajuster le tir si besoin (endroits surveillés / horaires) lors de la séance de la commission. Il précise en outre qu'en général un rapport est rédigé pour que le Conseil municipal puisse prendre une décision. Celui déjà écrit sera plus complet et plus significatif à la fin de l'été et sera présenté au Conseil municipal à ce moment-là.

Mme Maret revient sur le mandat confié à Safety-Management, notamment au niveau de la discussion avec les jeunes. Sur 6 interventions, il n'y a eu qu'une seule discussion.

M. Gunter précise qu'il était entendu qu'ils ne prennent pas la place des éducateurs de terrain (TSHM).

Mme Maret propose alors que ce sujet soit passé sous l'égide de la commission de la circulation et sécurité routière plutôt que de la commission des affaires sociales, sports et loisirs.

M. Hugon mentionne qu'il était nécessaire que les interventions de Safety-Management fassent l'objet d'un rapport à une commission, peu importe laquelle et qu'il est tout à fait d'accord que ce sujet soit basculé dans la commission de la circulation et sécurité routière.

Mme la Présidente propose que cela soit renvoyé à la commission de la circulation et sécurité routière après le rapport de **Mme Maret** en septembre.

Mme Calame demande si les interventions concernant les feux allumés à 2 reprises depuis début juin, font partie ou non du contrat forfaitaire que la commune a signé avec Safety-Management.

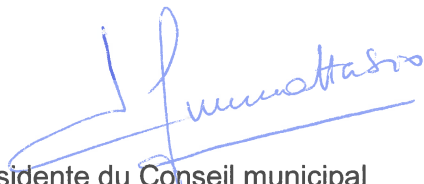
M. Gunter lui répond qu'à ce jour, toutes les interventions font partie intégrante du contrat, pour autant que cela reste dans les limites du raisonnable.

b) Statut du personnel

M. Hugon revient sur le sujet et précise certains points qu'il a éclaircis lors de sa conversation avec **M. Zuber**, Directeur du service de la surveillance des communes, notamment au niveau du statut des employés communaux. Chaque commune fonctionne différemment, soit les employés ont un statut particulier qui a été adopté par le Conseil municipal, soit ils ont un statut par défaut (comme dans n'importe quelle entreprise), soit ils ont le même statut que les employés de la Ville de Genève. **M. Hugon** souhaiterait que le Conseil municipal décide d'une des trois variantes afin qu'il n'y ait pas de quiproquo à l'avenir.

Mme Calame pose à l'**Exécutif** les questions suivantes : la commune de Chancy a-t-elle un statut du personnel ? Si oui quel est-il ? Est-ce que la commune de Chancy a défini des conditions d'engagement de son personnel ? Si oui lesquelles ? Est-ce que les employés communaux ont un cahier des charges ? Enfin, **Mme Calame** demande à être informée de l'état des relations de la Commune avec l'ancienne secrétaire.

Mme la Présidente lève la séance à 22h00.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz